

REGIMES PARTICULIERS

Régimes alimentaires pour les séjours de vacances

Pas de régime spécial

Régimes spéciaux : (*obligatoire : cocher la case qui correspond à votre choix)

• Sans porc : OUI NON

• Sans viande : OUI NON

• Allergie alimentaire : OUI NON

En cas d'allergie alimentaire connue, la famille est tenue d'informer le directeur du séjour de cette allergie et d'établir avec lui un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que :

- pathologie chronique (asthme, par exemple),
- allergies,
- intolérance alimentaire.

Une ordonnance du médecin traitant devra être fournie

Ce PAI devra obligatoirement être établi avant le séjour.

PROTOCOLE D'ACCUEIL PARTICULIER DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP (PAP)

Nécessité d'établir un PAP : OUI NON

L'établissement d'un PAP n'est pas exclusivement réservé aux jeunes souffrant d'un handicap lourd, ce protocole peut être établi pour un enfant ayant un trouble du comportement ou souffrant de phobie.

Ce protocole permet d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions, sans mettre en difficulté l'équipe pédagogique.

AUTORISATIONS PARENTALES

L'inscription à l'accueil ou au séjour implique l'autorisation parentale accordée au jeune pour participer aux activités et sorties organisées dans le cadre de l'accueil ou du séjour et à utiliser tous les moyens de transport prévus à cet effet.

Photographie :

Je soussigné(e) **autorise la Ville de Narbonne à utiliser l'image filmée et/ou photographiée de mon enfant** sur ses supports de communication (magazine municipal, site internet, réseaux sociaux...) ou dans le cadre des activités pédagogiques et des relations presses.

Cette autorisation est valable 3 ans à compter de ce jour, pour tous supports éditoriaux, de communication et de publicité connus et inconnus à ce jour.

Je soussigné(e), Nom – Prénom : (responsable de l'enfant) reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscriptions et de fonctionnements des accueils et séjours de vacances jeunesse applicables pour l'année scolaire 2019/2020 ainsi que du règlement de fonctionnement que j'accepte dans sa totalité et sans réserve.

Je m'engage à les respecter ainsi qu'à signaler tout changement de situation (revenu, quotient familiale, adresse, téléphone...) au service accueil inscription facturation de la Direction Enfance, Jeunesse et Education.

Fait à le Signature :



DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION JEUNESSE 11-17 ANS

**A retourner au service Accueil Inscription facturation
de la Direction Enfance, Jeunesse et Education dûment rempli**

1 impasse Le Soleil, 11100 Narbonne Tél. 04.68.90.26.60

VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS 2020/2021

L'accès aux activités jeunesse est réservé aux enfants âgés de 11 ans et scolarisés au collège

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

NOM et prénom de l'enfant :

Né(e) le : à Sexe : M F

En 2020/2021, l'enfant est scolarisé au : collège lycée

PIECES OBLIGATOIRES à fournir par le responsable de l'enfant

- **Fiche sanitaire de liaison** dûment remplie (ci-jointe)
- **Copies des vaccins obligatoires**, le DTP (diphtérie, tétanos, poliomyélite) doit être à jour
- **Copie de l'attestation d'assurance** périscolaire et extrascolaire 2020/2021
- Dernière notification des droits CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou MSA (Mutuelle Sociale Agricole) de moins de 2 mois où apparait le quotient familial pour les familles qui bénéficient de ces prestations. Si les familles, ne disposent pas de prestations, il faudra fournir le dernier avis d'imposition. En l'absence de ces documents, le tarif le plus élevé sera appliqué et sans effet rétroactif sur les factures déjà éditées.
- **Copie du livret de famille** ou un extrait d'acte de naissance uniquement pour les enfants qui ne sont pas connus de nos services
- **Copie du jugement de divorce**

Cadre réservé à l'administration

Reçu le :

Réceptionné par (nom de l'agent) :

Traité le : Par

Observations :

Pièces manquantes :

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Certaines activités nécessitant des documents obligatoires supplémentaires peuvent être proposées.
Les documents nécessaires seront mentionnés dans le programme d'activités.
Sans ces documents, vos enfants ne pourront pas participer aux activités spécifiques.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

PERE

NOM :

Prénom :

Adresse :

CP Ville

Tél. maison :

Tél. portable:

Mail obligatoire :

Titulaire de l' autorité parentale : OUI NON

Situation familiale : (obligatoire cocher la case qui correspond à votre situation)

- Célibataire Marié (e) concubinage
 pacsé (e) Veuf (ve) Séparé
 *divorcé

*En cas de divorce ou de séparation, nous fournir une copie du jugement obligatoire

MERE

NOM :

Prénom :

Adresse :

CP Ville

Tél. maison :

Tél. portable:

Mail obligatoire :

Titulaire de l' autorité parentale : OUI NON

Situation familiale : (obligatoire cocher la case qui correspond à votre situation)

- Célibataire Marié (e) concubinage
 pacsé (e) Veuf (ve) Séparé
 *divorcé

*En cas de divorce ou de séparation, nous fournir une copie du jugement obligatoire

SI PLACEMENT FAMILLE D'ACCUEIL OU AUTRE

Nom et prénom du responsable :

Intitulé de l'organisme de la structure accueil :

Adresse :

CP Ville

Tél. fixe :

Tél. Professionnel :

Tél. portable:

Mail obligatoire :

COUVERTURE SOCIALE

Régime social :

- CAF MSA (agricole) Autres

N° Allocataire :

Caisse du département de :

N° Sécurité sociale où est affilié l'enfant :

Nombre d'enfants à charge :

AUTORISATIONS

Autorisez-vous la Mairie de Narbonne à consulter votre quotient familial sur la base des données CAFPRO ?

En cas de réponse positive, pensez à communiquer votre n° allocataire avec quotient familial (fournir justificatif CAF).

En cas de réponse négative, vous devez fournir le dernier avis d'imposition. A défaut, la tranche de facturation la plus haute sera appliquée : J'autorise Je n'autorise pas

Personnes autorisées à récupérer l'enfant autres que les parents (les mineurs ne sont pas autorisés):

NOM	PRENOM	LIEN AVEC L'ENFANT	TÉLÉPHONE	AUTORISATION (mettre une croix dans la case concernée)	
				A RECUPERER L'ENFANT	A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES JEUNESSE

Les possibilités :

* les activités commenceront à 10h sauf horaire spéciaux précisés dans le programme d'activité.

	Mercredi ouvert à partir de la rentrée des vacances d'automne	Vacances
Journée complète		10h à 17h*
Demi-journée	12h30 à 17h	
Garderie gratuite	17h - 18h30	8h30 à 10h et de 17h à 18h30

Service navette : OUI NON Si oui, inscription auprès du directeur de la structure.

Pour les accueils sans hébergement (ALSH) le forfait journalier inclut la participation aux activités mentionnées dans le programme prévisionnel ainsi que le transport depuis le lieu d'accueil vers les sites d'activités. Il n'inclut pas le repas de midi qui reste à la charge des familles et devra être amené chaque jour (sauf cas particulier précisé dans les programmes) par le jeune sous la forme d'un pique-nique.

Pour les mercredis le tarif journalier inclut la participation aux activités mentionnées dans le programme prévisionnel ainsi que le transport depuis le lieu d'accueil vers les sites d'activités. Il n'inclut pas le repas du midi qui reste à la charge des familles et devra être amené chaque mercredi.

Pour les séjours de vacances au centre du Picou, le forfait séjour inclut pour toute la durée du séjour l'hébergement en pension complète calculé à compter du repas de midi du 1^{er} jour, la participation aux activités mentionnées dans le programme prévisionnel, le transport A/R depuis le lieu d'accueil vers le centre du Picou à Saissac (11330), ainsi que tout transport depuis le centre vers les sites d'activités. Il n'inclut pas le transport A/R entre le lieu d'accueil et le domicile des jeunes.

Pour les autres séjours de vacances, le forfait séjour inclut pour toute la durée du séjour, la participation aux activités mentionnées dans le programme prévisionnel ainsi que tous les frais liés à l'organisation de ces activités, le transport depuis les lieux d'accueil et d'hébergement vers les sites d'activités, et l'hébergement en pension complète calculé à compter du repas du 1^{er} soir. **Il n'inclut pas le repas de midi du 1^{er} jour qui reste à la charge des familles et devra être amené par le jeune sous la forme d'un pique-nique.**

Pour infos : le programme d'activité des mercredis est en ligne sur le site de la ville www.narbonne.fr rubrique au quotidien, jeunesse, offre de loisirs 11-17 ans. Le programme des vacances scolaire est disponible en ligne 15 jours avant chaque période de petite vacances et 1 mois avant les vacances d'été.